

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Band: - (2005)
Heft: 2

Artikel: Bien vieillir dans le monde du travail
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bien vieillir dans le monde du travail

Certains milieux économiques et politiques encouragent le travail professionnel au-delà de l'âge de la retraite. Or, pour des raisons aisément compréhensibles, la plupart des gens ont envie du contraire. Or, la promotion de la santé et la formation continue, semblent offrir des perspectives pour contrer l'usure prématurée due au travail.

Faut-il vraiment allonger la durée de la «vie active»?

Avoir la possibilité de ne plus travailler à un certain âge tout en s'assurant une vie agréable sur le plan matériel, représente une belle réussite, qui ne peut se réaliser sans autres. Il faut en discuter et négocier pour y parvenir. Depuis qu'elle existe (1917), la fondation Pro Senectute n'a eu de cesse de lutter en faveur d'une prévoyance vieillesse obligatoire. La grève des syndicats en novembre 1918 avait surtout comme objectif d'ancrer dans la législation un âge fixe pour la retraite. À peine sept ans plus tard, en décembre 1925, les citoyens suisses ont voté une modification constitutionnelle qui devait permettre d'introduire assurance vieillesse et invalidité au plan fédéral. Et il fallut alors encore vingt et un ans jusqu'à l'acceptation d'une législation d'application.

Avant l'introduction de l'AVS, il était normal que des hommes de plus de 65 ans travaillent encore – et que les femmes du même âge continuent à s'occuper des tâches domestiques. C'est seulement dans les années soixante et septante du 20^{ème} siècle que l'activité professionnelle des hommes a rapidement cessé à l'âge de l'AVS. En l'an 2000, il y avait encore 12% d'hommes entre 65 et 69 ans qui étaient actifs professionnellement, et 3% de célibataires de 70 ans. Autrefois, c'est surtout les motifs financiers qui poussaient les hommes à travailler plus longtemps, tandis qu'aujourd'hui, il s'agit plutôt de se réaliser au plan personnel : de nombreuses personnes qui se sont fortement identifiées à leur rôle

professionnel, ne veulent tout simplement pas cesser leurs activités à la retraite.

Mais elle ne concerne qu'une minorité de personnes. Selon les estimations du sociologue François Höpflinger, les deux tiers des gens actifs rêvent de prendre une retraite avant l'âge officiel de l'AVS. Celui qui possède un bon avoir de vieillesse auprès de sa caisse de pension, de même que d'autres économies a plus de chance de réaliser ce rêve. Près de la moitié des actifs prennent leur retraite au moins une année avant l'âge officiel, et près de 30% trois ans avant.

Malgré cela, le quota des actifs de 55 à 64 ans est bien plus élevé que dans la plupart des autres pays occidentaux: alors que dans les pays membres de l'Union européenne, aujourd'hui moins de 50 pourcents d'hommes de ce groupe d'âge sont encore actifs professionnellement, ce chiffre s'élève à près de 80% en Suisse.

Travailler plus longtemps?

Depuis plusieurs années, dans certains milieux économiques et politiques, le discours consiste à dire qu'il faudrait prolonger la durée de l'activité professionnelle – tant par une entrée précoce dans le monde du travail que par un retrait plus tardif. Pour ce faire, proposition a été faite d'augmenter l'âge légal de la retraite à un minimum de 67 ans. Cette proposition se base sur deux arguments tendant à dire qu'il ne sera d'une part plus possible de financer la prévoyance vieillesse et que d'autre part, au vu de la future courbe du vieillissement démographique, il n'y aura plus assez de travailleurs potentiels si les ressources des personnes âgées ne sont pas utilisées.

Ces deux développements ne sauraient être acceptés sans un examen préalable approfondi. Le financement de la prévoyance vieillesse ne dépend pas seulement de la productivité économique mais aussi du partage des avoirs de la société. S'il y a volonté politique

d'avoir une prévoyance vieillesse suffisante, alors il y a aussi le moyen de savoir comment y parvenir. Il est difficile de croire qu'il n'y aurait plus suffisamment de ressources humaines à l'avenir. Certains penchent clairement vers une évolution inverse : les postes de travail seront éparpillés dans des pays où les salaires seront plus bas et les nouvelles technologies remplaceront le travail de l'être humain.

Une usure de plus en plus importante

Avec ce processus, on encourt le risque de perdre des acquis sociaux, auxquels appartient aussi la prévoyance vieillesse collective. Sans vouloir entrer dans les détails, l'on pourrait résumer la situation en quelques mots : la sécurité sociale est touchée par un aspect politique que nous nommerons « globalisation ».

A l'évolution technologique déjà susmentionnée, s'ajoute « une usure de plus en plus importante » des ressources humaines. Dans certaines branches, les 45 ans comptent déjà parmi « les vieux, tout juste bons à jeter ». Les personnes de plus de 50 ans qui sont actuellement en fin de droit ont toutes les difficultés à retrouver un emploi. Les qualités des personnes actives plus âgées – notam-

ment leur expérience et leurs valeurs sûres – ne sont souvent pas prises en compte ni estimées comme il le faudrait.

Pour pouvoir, au minimum, maintenir un degré d'occupation chez les plus de 50 ans, une politique axée sur les droits des personnes âgées est incontournable. Outre la traditionnelle protection du travail, il importe d'améliorer la promotion de la santé en entreprise. Des études scientifiques démontrent qu'un recul prématuré de la capacité de performance physique et psychique n'est pas obligatoire sur le plan biologique, mais elle est toutefois atténuée par des activités répétitives trop ou pas assez exigeantes.

Il existe à ce propos des possibilités de formation continue, qui s'adressent également à des personnes moins qualifiées – parce celles-ci encourent avant tout le risque d'être dépassées par l'évolution technologique.

L'objectif devrait consister à ce que le plus de personnes possibles réussissent le passage à franchir entre la vie professionnelle et la retraite, et trouvent le chemin qui les mène vers de nouvelles occupations, qu'elles soient d'ordre privé ou qu'il s'agisse de bénévolat. Il y a un lien indéniable entre son propre bien-être et un engagement en faveur de la communauté ou la société.

La retraite peut ouvrir de nouvelles perspectives.

Bien se préparer en vue de la retraite

Il y a une vie après le travail. De nouvelles possibilités s'offrent – mais aussi de nouvelles questions restent en suspens: que vais-je faire lorsque mes journées ne seront plus structurées par des activités professionnelles? Comment vais-je remplir ce temps libre? Comment vais-je mener mes relations avec d'autres personnes? Le centre de compétence de préparation à la retraite de Pro Senectute offre des cours, ayant pour but d'aider les participant-e-s à prendre en mains leur avenir post-professionnel.

D'autres offres s'adressent à des groupes spéciaux – par exemple à des collaborateurs en entreprises, qui se trouvent dans un processus de changement global. Il est possible de suivre des cours consacrés à la promotion de la santé. Ceux-ci s'adressent à des personnes en milieu de vie. Vous pouvez obtenir des informations auprès de chaque organisation de Pro Senectute et au secrétariat romand à 1800 Vevey, Rue du Simplon 23, tél. 021 925 70 10.